



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 9 février 2011 — N° 170

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration concernant la Semaine nationale de la prévention du suicide.

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration concernant la Médaille de la bravoure remise à Mme Daisy Flamand.

Mme Vien (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de la canne blanche.

M. Boucher (Johnson) fait une déclaration concernant le décès de M. Ronald Jacques Piché.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration concernant les jeunes et l'entrepreneuriat.

9 février 2011

M. Bolduc (Jean-Talon) fait une déclaration concernant la Journée « Cause pour la cause ».

M. Rathé (Blainville) fait une déclaration concernant le 25^e anniversaire du Tournoi de ringuette de Blainville.

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) fait une déclaration concernant le Mois du cœur.

Mme Beaudoin (Rosemont) fait une déclaration concernant la situation en Tunisie.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Didier Turbide.

À 9 h 58, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 09.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 19 octobre 2010 par Mme Malavoy (Taillon), concernant le traitement des animaux.
(Dépôt n° 2027-20110209)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 12 janvier 2011, que lui a adressée le président-directeur général d'Hydro-Québec, M. Thierry Vandal, concernant le suivi de la motion adoptée par l'Assemblée nationale le 29 septembre 2010 relativement aux contrats octroyés par Hydro-Québec de 2000 à 2010;
(Dépôt n° 2028-20110209)

Les trois projets de loi adoptés par les membres de la 61^e législature du Parlement jeunesse du Québec, tenu à l'Assemblée nationale du 26 au 30 décembre 2010.
(Dépôt n° 2029-20110209)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Maltais (Taschereau), à titre de vice-présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 8 février 2011, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 117, Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2010 et à certains autres énoncés budgétaires. Le rapport contient des amendements au projet de loi.
(Dépôt n° 2030-20110209)

9 février 2011

Dépôts de pétitions

Mme Champagne (Champlain) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 628 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mention de la thématique du suicide dans la classification des films projetés au Québec.

(Dépôt n° 2031-20110209)

M. Curzi (Borduas) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 250 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste.

(Dépôt n° 2032-20110209)

M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 963 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la modification de la Charte de la Ville de Montréal.

(Dépôt n° 2033-20110209)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Un tableau présentant les temps d'attente pour des chirurgies dans les provinces canadiennes.

(Dépôt n° 2034-20110209)

9 février 2011

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau) dépose :

Copie d'un rapport d'investigation du Coroner concernant le décès M. Figiel Mieczyslaw, accompagné d'une liste du taux d'occupation des urgences.
(Dépôt n° 2035-20110209)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 13 janvier 2011, adressée à M. Denis Lacasse, et signée par M. Jean Dionne, responsable de l'accès aux documents, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, concernant les déboursés du ministère accordés au soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Montréal.
(Dépôt n° 2036-20110209)

Motions sans préavis

M. Blanchet (Drummond), conjointement avec M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant M. Gilles Vigneault; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bonnardel (Shefford), conjointement avec M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Lemay (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Caire (La Peltrie), présente une motion concernant la boutique Le Marcheur de Montréal; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

9 février 2011

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, conjointement avec M. Trottier (Roberval), M. Grondin (Beauce-Nord), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE les membres de l'Assemblée nationale du Québec soulignent l'Année internationale des forêts.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), conjointement avec Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, Mme Beaudoin (Rosemont), Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Caire (La Peltrie), propose :

QUE l'Assemblée nationale appelle à l'établissement d'une démocratie durable en Tunisie qui, comme membre de l'Organisation internationale de la Francophonie, doit adhérer aux principes de consolidation de la paix, de promotion de la culture démocratique et de protection et de respect des droits humains;

QUE l'Assemblée nationale déplore la perte de vies humaines et dénonce tout recours à la violence envers les manifestants pacifiques, les défenseurs des droits humains et le peuple tunisien;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Canada de traiter avec diligence, et dans le respect des législations canadiennes et internationales, la requête des autorités tunisiennes concernant le gel des avoirs de l'ancien président tunisien Ben Ali et son entourage.

9 février 2011

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, conjointement avec M. Blanchet (Drummond), Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux amis de Gaston L'Heureux.

QU'elle exprime son profond regret devant le départ de ce grand communicateur qui a été une figure marquante du paysage télévisuel québécois.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Chagnon, deuxième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 82, Loi sur le patrimoine culturel;
-

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

9 février 2011

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de recevoir une formation sur les contrats publics par le secrétariat du Conseil du trésor; et afin de discuter du rapport annuel de gestion 2009-2010 du Vérificateur général.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité se réunira afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de sa consultation générale.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, au nom de M. Fournier, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de Mme Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, est ajourné au nom de Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve).

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Beaudoin (Rosemont) propose :

QUE l'Assemblée nationale appuie sans réserve la décision prise par sa Direction de la sécurité à l'effet d'interdire le port du kirpan lors des consultations portant sur le projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements, appliquant ainsi le principe de neutralité de l'État.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 5 minutes sont allouées au député de Mercier; 1 minute 37 secondes est allouée à chacun des autres députés indépendants; 7 minutes 42 secondes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, soit 47 minutes pour chacun des deux groupes. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps inutilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Gautrin (Verdun) propose :

QUE la motion de Mme Beaudoin (Rosemont) soit amendée de la manière suivante : à la troisième ligne, après le mot kirpan, ajouter les mots « pour des raisons de sécurité, »;

9 février 2011

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale appuie sans réserve la décision prise par sa Direction de la sécurité à l'effet d'interdire le port du kirpan pour des raisons de sécurité, lors des consultations portant sur le projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements, appliquant ainsi le principe de neutralité de l'État.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Beaudoin (Rosemont), et sur l'amendement de M. Gautrin (Verdun), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de sa réplique, Mme Beaudoin (Rosemont) refuse la proposition d'amendement de M. Gautrin (Verdun).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **136** en annexe)

Pour : **113** Contre : **0** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, au nom de M. Fournier, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements, soit maintenant adopté.

9 février 2011

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 10 février 2011, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 17 h 58, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 10 février 2011, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES

9 février 2011

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Beaudoin (Rosemont) :

(Vote n° 136)

POUR - 113

Arcand	Courchesne	Lehouillier	Richard
Aussant	Cousineau	Lemay	(Marguerite-D'Youville)
Bachand	Curzi	Lessard	Richard
(Arthabaska)	D'Amour	MacMillan	(Duplessis)
Bachand	Diamond	Malavoy	Robert
(Outremont)	Drainville	Maltais	Rotiroti
Beauchamp	Drolet	Mamelonet	Roy
Beaudoin	Dubourg	Marceau	Simard
(Mirabel)	Dufour	Marcoux	(Kamouraska-Témiscouata)
Beaudoin	Dutil	Marois	Simard
(Rosemont)	Ferland	Marsan	(Richelieu)
Bédard	Fournier	Matte	Simard
Bergeron	Gagnon-Tremblay	McKay	(Dubuc)
Bergman	Gaudreault	Ménard	Sklavounos
Bernard	(Jonquière)	Moreau	St-Amand
Bernier	Gaudreault	Morin	St-Arnaud
Bérubé	(Hull)	Normandeau	St-Pierre
Billette	Gautrin	Ouellet	Thériault
Blais	Gignac	Ouellette	Traversy
Blanchet	Girard	Ouimet	Tremblay
Bolduc	Gonthier	Pagé	Trottier
Bonnardel	Grondin	Paquet	Turcotte
Boucher	Hamad	Paradis	Vallée
Bouillé	Hivon	Pelletier	Vien
Boulet	Huot	(Rimouski)	Villeneuve
Carrière	James	Pelletier	Weil
Champagne	Kelley	(Saint-Hyacinthe)	Whissell
Charbonneau	Khadir	Pigeon	
Charest	Kotto	Pinard	
Charlebois	Lapointe	Poirier	
Chevarie	Leclair	Ratthé	
Cloutier	L'Écuyer	Rebello	
Corbeil	Léger	Reid	